

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 octobre 2005

CP 05/10-35

AIDE DU DEPARTEMENT POUR LA CREATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX COMMUNE DE VERFEIL SUR SEYE

Par courrier en date du 10 février 2005, la commune de VERFEIL SUR SEYE a sollicité l'aide du Département, pour aménager un logement locatif dans l'ancien presbytère, suivant en cela la délibération du Conseil municipal en date du 28 janvier 2005.

Lors de notre réunion du 28 juin 2004, nous avons approuvé le programme des PALULOS communales financé par l'Etat au titre de 2004, dont fait partie le dossier présenté par la commune de VERFEIL SUR SEYE.

Dans le cadre de la politique PALULOS communales, l'Etat finance chaque année un programme limité à environ 20 logements lequel, jusqu'en 2004, était entériné par le Conseil Départemental de l'Habitat.

La mise en place des Contrats de Pays a permis de réactiver ces programmes PALULOS.

Dans ce cadre, l'Etat finance quelques dossiers complémentaires d'aménagement de logements locatifs sociaux sur les crédits de Dotation Globale d'Equipement 2ème part afin de ne pas réduire ces actions à la seule programmation PALULOS.

Dans ces conditions, le Département attribue une subvention calculée dans les mêmes conditions qu'un dossier PALULOS à savoir :

- dépense subventionnable plafonnée à 29 900 €HT par unité logement (honoraires inclus)
- le taux de subvention est fixé à 15 % et la subvention maximum est de 3 435 €par unité logement

Je vous propose d'examiner le dossier présenté dans le tableau suivant et de me faire connaître votre décision :

*** DEMANDE DE SUBVENTION PRESENTEE DANS LE CADRE
D'UN CONTRAT DE PAYS**

COMMUNE OPERATION	COUT HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	PROPOSITION DE SUBVENTION
VERFEIL SUR SEYE aménagement d'un logement dans l'ancien presbytère	98 302 €	98 302 €	15 728 € (forfait)
<u>OBSERVATION :</u> Cette opération s'inscrit dans l'année 1 du Contrat de pays MIDI QUERCY			

TOTAL 15 728 €

Je vous précise que cette subvention serait prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article, 2041435 sous-fonction 72.

Délibération de programme 2005.....	30 000 €
Engagé à la Commission Permanente de	0 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour.....	15 728 €
Engagé cumulé suite à la Commission Permanente de ce jour	15 728 €
Disponible	14 272 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 octobre 2005

CP 05/10-35

**AIDE DU DEPARTEMENT POUR LA CREATION DE
LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
COMMUNE DE VERFEIL SUR SEYE**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde la subvention départementale suivante d'un montant de 15 728 €:

* *Demande de subvention présentée dans le cadre d'un contrat de Pays*

COMMUNE OPERATION	COUT HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	SUBVENTION ACCORDEE
VERFEIL SUR SEYE aménagement d'un logement dans l'ancien presbytère	98 302 €	98 302 €	15 728 € (forfait)
OBSERVATION : Cette opération s'inscrit dans l'année 1 du Contrat de pays MIDI QUERCY			

– Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 2041435, sous-fonction 72 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,